



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 décembre 2009**

Délibération n° 2009-1186

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité de production de chaud et froid urbains déléguée à la société Elvya**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes**

Rapporteur : Monsieur Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 4 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Christophe Geourjon

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, M. Rivalta, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lelièvre, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Brachet), Mme Pédrini (pouvoir à M. Kabalo), MM. Barge (pouvoir à M. Calvel), Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Bernard R (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin, MM. Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. David G. (pouvoir à M. Pili), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), M. Giordano (pouvoir à M. Buna), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Lebuhotel (pouvoir à M. Appell), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Elmalan), MM. Pillon (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Sturla), Terracher (pouvoir à M. Rivalta), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Touraine (pouvoir à M. Justet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Dumas, Genin, Gillet, Lévêque, Réale.

Séance publique du 17 décembre 2009

Délibération n° 2009-1186

commission principale : proximité et environnement

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2008 - Activité de production de chaud et froid urbains déléguée à la société Elvya**

service : Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports ; laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

Suite au recours d'un candidat évincé à l'encontre de la procédure de remise en concurrence qui a abouti au contrat de délégation de service public avec la société Elvya le 23 juillet 2004, le tribunal administratif de Lyon a prononcé la résolution judiciaire dudit contrat à compter du 16 novembre 2009. Pour assurer la continuité du service public une convention de gestion provisoire approuvée par la délibération n° 2009-0949 du Conseil du 28 septembre 2009 a été conclue avec la société Elvya. Cette convention prend fin au plus tard le 31 décembre 2011, temps nécessaire à la conduite d'une procédure de remise en concurrence.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil au titre de l'exercice 2008, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activités et financiers de l'année 2008.

Indicateurs d'activités (En volume MWh)	2006	2007	2008	Variation 2007-2008	
				En %	Tendance
<i>production</i>					
chaleur	322 116 MWh	327 648 MWh	382 655 MWh	+ 17%	↗
dont UIOM	150 217 MWh	172 096 MWh	192 634 MWh	+ 12 %	↗
<i>commercialisation</i>					
chaleur	260 105 MWh	258 647 MWh	309 693 MWh	+ 19,7 %	↗
froid	36 938 MWh	36 282 MWh	39 349 MWh	+ 8,5 %	↗
vapeur	14 205 MWh	13 370 MWh	12 224 MWh	- 8,6 %	↘

Indicateurs financiers (en k euros)	2006	2007	2008	Variation 2007-2008	
				En %	Tendance
total des produits	20 050	22 299	33 233	+ 49 %	↗
total des charges	19 450	21 147	34 512	+ 63 %	↗
résultat avant impôt	600	1 152	- 1 279	- 211 %	↘

Le contexte énergétique 2008 a été extrêmement tendu avec des augmentations du prix des énergies très importantes (+ 44,9 % pour le gaz ; variation de + 35 % à - 40 % pour le fioul).

La hausse des produits 2008 (49 %) s'explique par la répercussion sur l'usager de cette augmentation du prix des énergies, par l'impact des nouveaux raccordements ainsi que par une consommation plus importante en 2008 due à une météo plus froide. Le réseau, qui reste attractif dans ce contexte de crise, a cependant atteint ses limites de capacité par manque de puissance disponible par grand froid (- 10°C) du fait de la non réalisation de la chaufferie bois.

Parallèlement, les charges augmentent de 63 % pour deux raisons essentielles :

- la hausse du poste achat de 48 % due à la forte augmentation des matières premières.

Ces hausses ont néanmoins été limitées par la moindre évolution du prix de l'énergie issue de l'usine d'incinération (+ 9,6 %) ainsi que son excellente production (+ 12 %),

- la passation d'une provision pour risque contentieux de 3 M€ au regard de la situation juridique fragile du contrat.

Le résultat avant impôt négatif est à relativiser au regard de la provision pour risque contentieux d'un montant de 3 M€ inscrit par Elvya dans ses comptes.

Ce rapport a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux le 5 novembre 2009 et il appartient donc au conseil de Communauté de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis, de la commission consultative des services publics locaux du 5 novembre 2009, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2008 produit par la société Elvya au titre du contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaud et de froid urbains de Lyon et Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2009.